



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3734

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Métropole aidante pour l'expérimentation d'un dispositif coordonné d'information et d'accompagnement des aidants

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gandolfi

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3734**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Métropole aidante pour l'expérimentation d'un dispositif coordonné d'information et d'accompagnement des aidants**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Sur le territoire métropolitain, quelque 165 000 personnes prennent soin d'un proche âgé, malade ou en situation de handicap. Parmi eux, on estime que 32 000 aidants consacrent plus de 50 heures par semaine à leur proche au domicile, avec d'importantes conséquences sur la vie familiale, professionnelle, sociale, mais aussi sur leur propre santé. Les proches aidants jouent un rôle majeur auprès des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap, de par le soutien qu'ils apportent au quotidien. Celui-ci est accru dans un contexte caractérisé par les progrès thérapeutiques allongeant l'espérance de vie des personnes fragilisées par la maladie, le handicap ou le grand âge, le "virage ambulatoire" réduisant les durées d'hospitalisation et le développement des soins à domicile, et enfin le souhait des personnes de rester à leur domicile.

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a mis en avant le rôle des aidants et prévoit des dispositions en leur faveur, d'autres évolutions réglementaires ultérieures également. Mais si les aidants sont aujourd'hui mieux reconnus, leur vie quotidienne reste souvent difficile et les dispositifs de répit et d'accompagnement restent à structurer et renforcer.

La Métropole de Lyon a fait le choix de déployer une véritable politique volontariste en faveur des aidants, le développement du soutien et de l'accompagnement des aidants est ainsi une des orientations majeures du projet métropolitain des solidarités (PMS) adopté par délibération du Conseil n° 2017-2275 du 6 novembre 2017.

Une démarche partenariale inédite en France a été initiée sur le territoire de la Métropole visant à coordonner l'action des principaux acteurs associatifs, institutionnels et privés, porteurs d'une offre de soutien aux proches aidants. Le lancement officiel de cette démarche de structuration a eu lieu en janvier 2018, en présence de la Métropole, de l'Agence régionale de santé (ARS) et des acteurs locaux du soutien aux aidants. La démarche, aujourd'hui, réunit près de 130 acteurs locaux (associations, établissements, services, institutions, organismes de retraite et de prévoyance, mutuelles et entreprises).

Ce travail partenarial a abouti à la création par les principaux acteurs de l'association Métropole aidante le 23 avril 2019. Les membres du collège des fondateurs sont la Fondation France Répit, l'association APF France Handicap, la Fondation OVE, France Alzheimer Rhône, ADAPEI 69, l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) 69 et le groupe APICIL.

Cette association a pour objet de faciliter l'accompagnement des proches aidants par des dispositifs de répit, de soutien et d'accompagnement sur le territoire de la Métropole ainsi que d'informer et d'orienter les aidants vers ces dispositifs selon leurs besoins.

II - Présentation du projet de l'association

L'association souhaite expérimenter un dispositif coordonné visant à faciliter l'accès des aidants de la Métropole aux multiples dispositifs de répit et d'accompagnement avec un double objectif de structuration de l'offre et d'accès facilité aux propositions, qui sont multiples et riches sur le territoire, mais mal connues des aidants.

Le projet de l'association, initié en 2018, prévoit l'expérimentation de plusieurs outils de 2019 à 2022 :

- un site internet "Métropole aidante" qui permet aux aidants de trouver des solutions d'accompagnement, avec une cartographie de l'ensemble des offres des acteurs (répit à domicile ou en établissement, formations, groupes de parole, cafés des aidants, soutien psychologique ou social, aides aux démarches, etc.),
- un lieu d'accueil, d'information et d'orientation des aidants vers les multiples offres et points d'accueil du territoire. Ce lieu d'accueil du public sera animé par des professionnels (psychologue, assistante sociale, etc.). Il sera aussi un lieu ressource et de coordination pour les acteurs du secteur, disponible pour des événements et formations. Initié en 2019, il ouvrirait ses portes au public en 2020,
- une plateforme téléphonique permettra également le conseil à distance.

III - Budget prévisionnel et plan de financement du projet

Le budget global prévisionnel du projet est estimé à 1 225 180 € sur la période totale 2018-2022. Il prévoit un cofinancement tant public que privé.

Sur le montant global de ce projet, l'ARS a financé via une subvention de 40 000 € octroyée à la Fondation France Répit des dépenses au titre de la coordination du projet avant la création de l'association Métropole aidante. L'ARS finance également, via des crédits médico-sociaux gérés par la Fondation OVE, des dépenses prévisionnelles sur toute la durée du projet 2018-2022, à hauteur de 317 180 € (dont le site internet à hauteur de 135 680 €), portés dans les budgets de la Fondation OVE.

Le budget prévisionnel du projet pour l'association s'élève à 868 000 € détaillé comme suit :

Budget prévisionnel du projet pour l'association Métropole aidante (2019-2022)			
Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
lieu d'accueil	777 000	Métropole de Lyon	400 000
communication	31 000	APICIL	440 000
gestion administrative	24 000	cotisation membres	28 000
autres	36 000		
Total	868 000	Total	868 000 €

L'association Métropole aidante sollicite une demande de subvention auprès de la Métropole à hauteur de 400 000 € pour financer les actions menées sur les années 2019 à 2022, soit un budget total estimé à 868 000 €.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention pluriannuelle d'un montant total de 400 000 €, dans le cadre de la réalisation de l'animation du lieu d'accueil pour les années 2019 à 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 000 € au profit de l'association Métropole aidante dans le cadre de la réalisation de l'animation du lieu d'accueil pour les années 2019 à 2022,
- b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Métropole aidante définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 400 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 à 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P37O3468A, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 25 000 € en 2019,
- 125 000 € en 2020,
- 125 000 € en 2021,
- 87 500 € en 2022,
- 37 500 € en 2023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.